



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 42

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	0

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean, Claude, GIULY Martin, LAMOUROUX Sophie, LUCIANI Dominique, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VALERY Gérard.

Membres représentés : CLET-DAVID Pascale (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), DE LA MATA Clara (Pouvoir à Patrick CHEYNET), GALINDO Margaux (Pouvoir à Sophie LAMOUROUX), LESCHI Jean, Christophe (Pouvoir à Jean Claude FRANCESCHI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Grégory MANENTI)

Membres absents :

Date de la convocation : 28 mai 2026

Date d'exécution : 08 juin 2026

Date d'affichage : 09 juin 2026

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

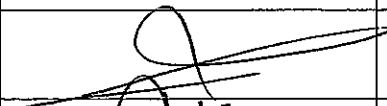
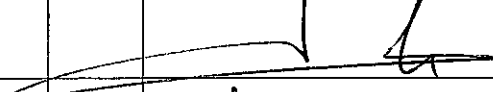
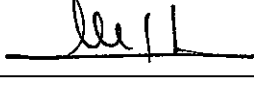
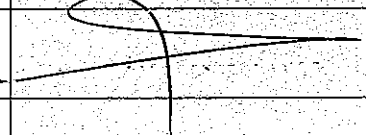
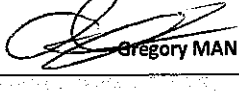
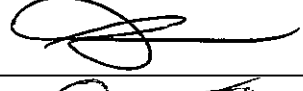
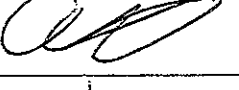
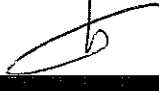
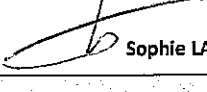
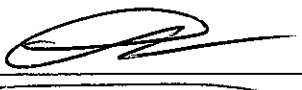
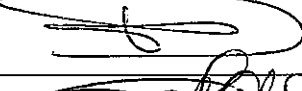
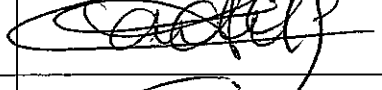
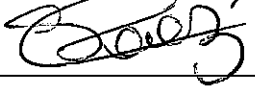
Le président expose au conseil la nécessité pour la commune de mettre en place une surveillance du site de l'ancien village de vacances de Casabianda qui continue d'être fréquenté notamment en période estivale.

Dans ce cadre, il propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial sur la base duquel un agent contractuel pourrait être recruté à raison de vingt-deux heures hebdomadaires en vue d'assurer ces tâches de surveillance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour, 4 abstentions (Célia SAEZ RICCIARDI, Laurence TADDEI, Dominique LUCIANI, Martin GIULY),

Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial sur la base duquel un agent contractuel pourrait être recruté à raison de vingt-deux heures hebdomadaires en vue d'assurer la surveillance du site de Casabianda,

Dit que les crédits qui seraient nécessaires à la rémunération de l'agent nommé sur cet emploi et au versement des charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la commune aux article et chapitre prévus à cet effet.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à	X				
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à G. MANENTI	X				 Grégory MANENTI
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à S. LAMOUREUX	X				 Sophie LAMOUREUX
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à			X		
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à			X		
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à			X		
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à			X		

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

